



Commune de
Rossinière



Commune de
Château-d'Oex



Commune de
Rougemont

TAXE COMMUNALE DE SEJOUR

(Règlement de la taxe communale de séjour approuvé par les conseils communaux en décembre 2018)

LOCATION DE COURTE DUREE

DE CHALET, VILLA, MAISON OU APPARTEMENT

(durée de location inférieure ou égale à 60 jours consécutifs)

Coordonnées de l'immeuble

Nom de l'immeuble :

Localité :

Nom du propriétaire :

Bulletin d'inscription – Meldeschein – Registration form

Nom de famille

Familiennamen

Surname

Prénom

Vorname

First name

Domicilié à

Wohnhaft in

Resident of

Né le

Geboren am

Date of birth

Adresse exacte

Genaue Wohnadresse

Full home Address

Pays

Staat

Country

Date d'arrivée – Ankunftsdatum

Date of arrival

Date de départ – Abreisedatum

Departure date

Signature du locataire – Unterschrift des Mieters

Signature of lodger

Décompte de la taxe communale de séjour

Prix net de location pour un séjour de

(art. 10 du règlement communal sur la taxe de séjour)

jours

CHF

Taxe de séjour : **10%** du prix net de location (min. CHF 20.-)

CHF

Certifié exact, le

Le-la propriétaire :

Acquitté, le

Le-la percepteur-e :